



Commune de Cologny

Dans sa séance du 28 avril 2022, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide par 17 oui et 1 abstention

1. De réaliser les travaux d'aménagements d'espaces publics et routiers, ainsi que d'abattage d'arbres, pour l'Axe Frontenex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 7 624 394 F destiné à ces travaux.
3. De prendre acte que ce crédit sera financé, en partie par une contribution fédérale, une contribution cantonale et une contribution du fonds intercommunal d'équipement (FIE).
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2022.

Cologny, le 6 mai 2022

Le Président du Conseil municipal :

Kurt MÄDER